

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

ÉDUCATEUR MOBILITÉ À VÉLO

Ouvert à tous



Une nouvelle qualification professionnelle pour développer l'apprentissage du vélo !

L'Éducateur mobilité à vélo a pour mission de mettre en place, animer, et valider des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement dans des zones sécurisées, puis au milieu de la circulation routière. Il intervient également dans des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers. L'Obtention du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) permet de travailler contre rémunération au sein d'une structure publique, associative ou privée.

Programme :

- Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité
- Eduquer à la sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route
- Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo
- Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement
- Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

Pré-requis :

- Etre âgé de dix-huit ans à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'une attestation aux Premiers Secours (PSC 1, AFPS, ...)
- Réussir un test d'habiletés techniques (organisé le 1^{er} jour de la formation)

**Du 16 au 27 mars 2015
à Villeurbanne (69)**

**+ 25 au 27 mai 2015 à Voiron (38)
soit 13 jours – 91 heures**

+ 49 heures en alternance en vélo-école

Frais pédagogiques : 1290 €⁽¹⁾ net de taxe

Hébergement à votre charge. Possibilité d'hébergement collectif sur place.

⁽¹⁾prise en charge selon votre statut ; aide au montage du dossier



Institut de Formation du Vélo

Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

SIRET : 534 277 488 000 19 – APE : 9499Z Organisme déclaré sous le N° 82 38 05102 38

info@formation-velo.com - www.formation-velo.com

Infos pratiques :

Matériel à apporter :

- vélo de ville aux normes (éclairage, sonnette...)
- équipement personnel (casque, gilet, tenue pour la pluie...)
- sac d'encadrement (trousse mécanique, pharmacie, matériel péda)
- carnet de note avec sous-main et ordinateur si possible



Questions – Réponses :

Quel est le niveau d'habiletés techniques exigé ?

Le test d'habiletés techniques permet de vérifier que les candidats sont suffisamment à l'aise à vélo.

Vous pouvez retrouver ce test sur le site internet : www.formation-velo.com

Où puis-je travailler avec le CQP Educateur Mobilité à Vélo ?

Il existe de plus en plus de structures qui enseignent l'apprentissage du vélo, essentiellement dans les villes. Ce sont des vélo-écoles. Ces structures peuvent embaucher des *Educateurs mobilité à vélo* pour dispenser des séances d'apprentissage du vélo. Aussi, l'*Educateur mobilité à vélo* peut intervenir ponctuellement dans différentes structures (écoles, clubs, MJC, centre de loisirs...) afin d'organiser un cycle d'apprentissage ou un stage sur une durée réduite.

Que me permet l'obtention de ce diplôme ?

Le CQP EMV permet de travailler professionnellement et d'être rémunéré pour les missions d'enseignement. D'autres diplômes sportifs existent (brevets d'Etat cyclisme, brevets professionnels) mais ils sont plus longs à obtenir car orientés vers le sport et le tourisme. Un diplôme fédéral *Initiateur mobilité à vélo* permet quant à lui d'initier à la mobilité en tant que bénévole, donc de manière non rémunérée.

Est-ce que ce diplôme est accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ?

Oui pour les personnes justifiant d'au moins 600 heures d'expérience en lien avec le métier d'éducateur mobilité à vélo, sur au moins 3 années. Un dossier est disponible auprès de l'organisme de formation.

Quelles sont les solutions de prise en charge pour cette formation ?

Différentes prises en charge sont possibles selon votre statut :

- si vous êtes chômeur, contactez le Pôle Emploi
- si vous avez moins de 26 ans, prenez RDV avec la mission locale jeune près de chez vous (liste sur www.mission-locale.fr/annuaire.html)
- si vous êtes salarié ou travailleur indépendant, vous pouvez prétendre à une prise en charge de tout ou partie des coûts pédagogiques, voire des frais annexes (déplacement...). Différents organismes financent les formations professionnelles (FONGECIF, AGEFOS et UNIFORMATION par exemple pour les salariés, AGEFICE ou d'autres pour les professions libérales...). Pour cela, contactez le responsable du personnel de votre entreprise ou appelez-nous pour obtenir une aide sur le montage des dossiers concernant les différentes mesures (DIF, CIF, plan de formation...).

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à : Institut de Formation du Vélo – Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines – 38500 VOIRON

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __/__/____

Adresse : _____ CP - Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____@_____

Adhérent du réseau : FUB FFCT CVTC MCF autre : _____

Statut : salarié travailleur indépendant chômeur autre : _____

Mon entreprise cotise à un organisme collectif agréé pour le financement des formations : précisez lequel : _____

Je m'inscris à la formation du 16 au 27 mars 2015 à Villeurbanne (69) et le 25, 26, 27 mai à Voiron (38)

ci-joint un acompte de 30 %, soit 387 € par chèque à l'ordre de IFV

Je souhaite passer l'examen qui se déroulera le 28 et 29 mai 2015 à Voiron (38)

• Je suis titulaire du niveau PSC 1 ou AFPS depuis le : _____ (photocopie à joindre)

• J'ai déjà trouvé une vélo-école pour faire mon alternance → Nom de la vélo-école : _____

Nom du tuteur : _____